

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> <h2 style="margin: 0;">D2017-26</h2>
---	--

### SEANCE DU 15 JUIN 2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			Le 15 juin 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire  <b>Etaient présents:</b> CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, MANIERE DRZAZGA Eliane, CHOPIN René, GIRARDIN Carine, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, PAUVERT Yohan, DESBOIS Charline, GIRARD François.  <b>Procuration :</b> CORNESSE Jean-Pierre à MAURICE LUCOTTE Roseline <b>Absents :</b> PAJOT marc <b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	14	
<b>Date de la convocation</b> 08/06/2017 <b>Date d'affichage</b> 16/06/2017			

#### **OBJET : RYTHME SCOLAIRE RENTREE SEPTEMBRE 2017**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

Le 8 juin 2017, le Ministre de l'éducation nationale a présenté aux syndicats d'enseignants réunis au conseil supérieur de l'éducation (CSE) un projet de décret sur les rythmes scolaires.

Le décret donne au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), saisi d'une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, la possibilité d'adapter l'organisation de la semaine scolaire et permet ainsi le retour à 4 jours de classe par semaine au primaire.

Le CSE qui regroupe des personnels de l'éducation nationale, des parents d'élèves et des représentants de collectivités territoriales a voté contre le projet de décret. Cependant le vote du CSE n'est que consultatif et le ministre de l'éducation nationale peut ne pas en tenir compte.

Le nouveau décret sera présenté au comité technique ministériel (CTM) de l'éducation nationale du 21 juin 2017. Bien que le décret ne soit pas validé avant sa présentation au CTM, les conseils municipaux qui souhaitent des changements de rythme peuvent contacter le DASEN.

Une réunion publique avec les parents d'élèves, les enseignantes et la déléguée départementale de l'éducation nationale a été organisée le lundi 12 juin 2017 à la Mairie de Créancey pour recueillir l'avis des parents d'élèves.

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 13 juin à l'école de Créancey pour étudier la possibilité de modifier les rythmes scolaires. Le conseil d'école s'est prononcé, à l'unanimité pour retour à la semaine de 4 jours avec 6h d'école chaque jour (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution des rythmes scolaires au sein de l'école de Créancey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de modifier les rythmes scolaires et de revenir à la semaine de 4 jours avec 6 heures par jour, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- DEMANDE à monsieur le Maire de contacter la DASEN de côte d'Or afin que les services de l'éducation nationale se prononcent sur la demande conjointe du conseil municipal et du conseil d'école,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette demande de modification des rythmes scolaires

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT